

28 avril 2017

# "News" sur le PICC



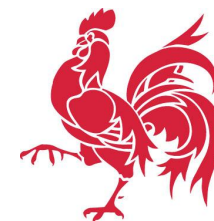
*Jean-Claude JASSELETTE*  
Direction de la Géométrie



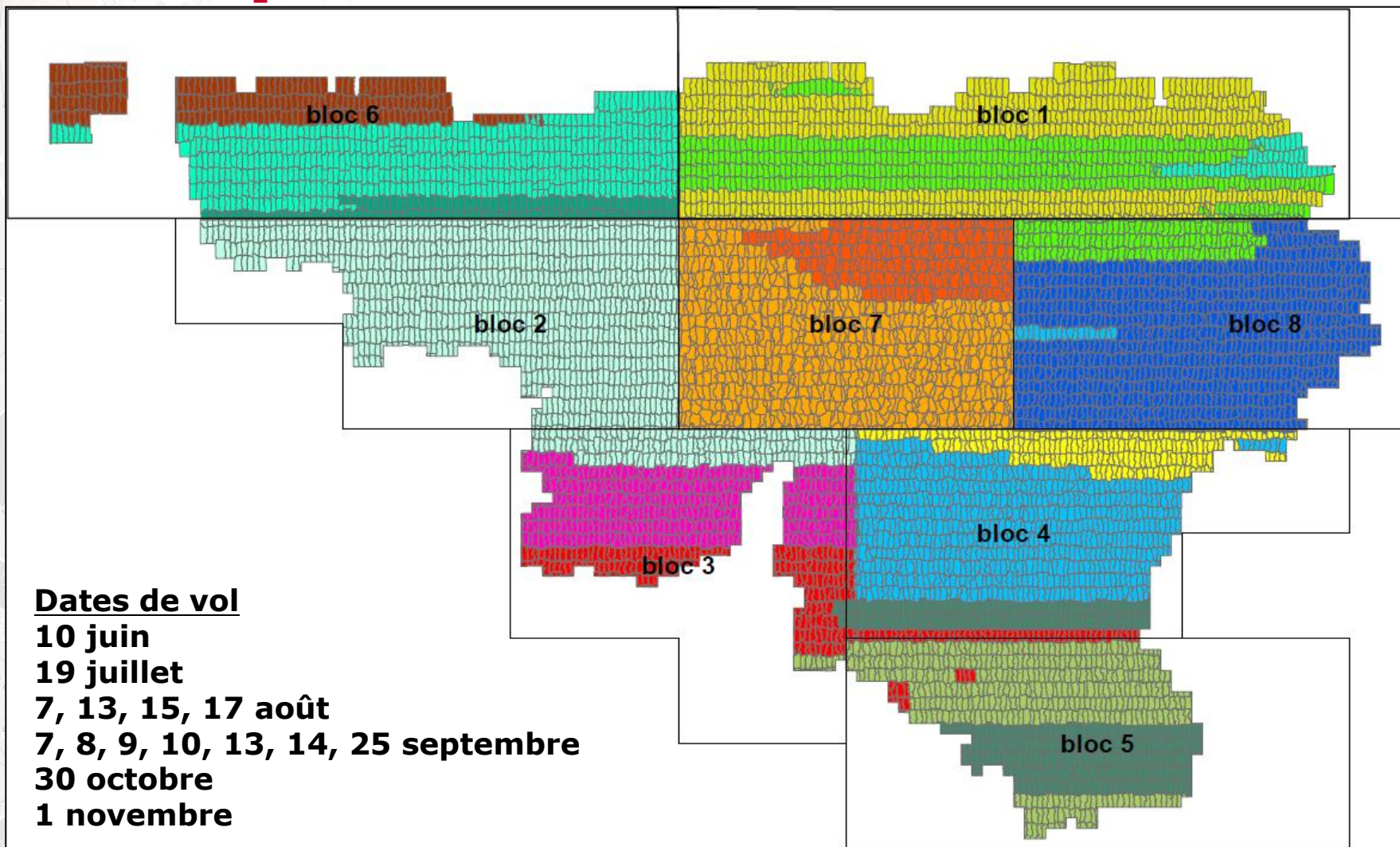
# Géodonnées de base associées au PICC

## Orthophotos

- **Marché en cours : 2015-2017**
- **Couvertures :**
  - 2015 : complète (sur le géoportail depuis mars 2016)
  - 2016 : complète (sur le géoportail en mai 2017)
  - 2017 : commandée



# Orthophotos 2016



# Géodonnées de base associées au PICC

**Les éléments structurants du paysage sont désormais inclus dans le PICC**

**Les ESP seront mis à jour**

- Par un prestataire
- Sur base des couvertures orthophotos (2016, 2017...)
- En collaboration Département de la Géomatique / Département des Aides (DGO3-Agriculture)

**Les ESP seront intégrés dans le PICC**

- Une fois par an
- Conservation du GEOREF\_ID
- Gestion des incohérences

**Détection de changement**

# ROADMAP PICC

## Diffusion

Finalisation méthodes  
Attributs métadonnées complétés  
Identifiant unique  
Infos états d'avancement

## Mise à jour (MAJ)

Début MAJ par portion de commune  
Intégration Brabant wallon  
Intégration levés ORES  
MAJ différentielle  
----- Nouveau marché voiries ----->

## Améliorations

----- Divers surfaçages ----->  
Éléments structurants du paysage  
Bâti 3D      MAJ Bâti "one shot" avec IGN  
Synchro PICC-ICAR  
Classes de routes      Plateformes 3D

2015

2016

2017

# Roadmap du PICC



## Diffusion

- Finalisation des méthodes de diffusion
- Métadonnées plus détaillées (précision...) → prêt
- Métadonnées par pavés (dates de mise à jour) → pdf diffusé
- Identifiant unique des objets « GEOREF\_ID »
- MAJ différentielle → en cours

## Mise à jour - Processus contributif

- Intégration levés ORES
- Intégration Brabant wallon, Hainaut → se termine
- Nouveau marché public 2016 – accord cadre – voiries
- Adoption d'une politique de mise à jour par commune



Wallonie



# Roadmap du PICC



## Amélioration des données – Voiries

- Enrichissement *via* la BDR (SPW-DGO1)
  - N° Routes BDR / distinction en 4 classes de voiries   
(Autoroute / Nationale / Ring / Chemin ou sentier / Autres)
  - Cumulées associées aux bornes km → à l'étude
- Plateforme 3D des voiries (et largeur ?) → projet pilote en 2017

## Amélioration des données – Constructions

- Amélioration de la 3D (bâtiments et annexes)
- Attributs de hauteur du bâti → prêt
- Intégration "one shot" des mises à jour 2015 → cible : fin 2017  
(collaboration avec l'IGN)
- Fonctions des bâtiments enrichies via sources externes → en cours



Wallonie



# Roadmap du PICC

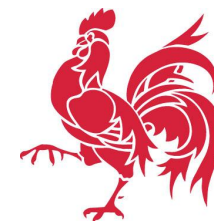


## Amélioration des données – Autres

- Synchronisation automatique PICC-ICAR pour les données d'adresses → cible : mi-2017
- Éléments structurants du paysage
- Surfaçage de divers éléments (plans d'eau, bosquets et bois)

## Nouveau !

- Mise en cohérence PICC / Waltopo édition 2017 et modèle PICC 2017
- Diffusion du PICC mensuelle
- Marché pluriannuel de levers de mise à jour (voiries et abords) par commune
  - **5 lots (provinces)**
  - **Inventaire des changements**
  - **Levers topographiques / Levers mobiles**
  - **Appel d'offres en mai/juin 2017**



Wallonie





# POGW



Wallonie



Service public de Wallonie

Service public de Wallonie  
Secrétariat Général  
Département de la Géomatique

Plan opérationnel géomatique  
pour la Wallonie  
2017 - 2019

## Directive Inspire

→ Décret wallon « InfraSIG »

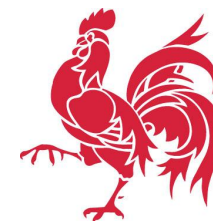
- Géoréférentiel
- Comité stratégique géomatique
- Plan stratégique géomatique et son Plan opérationnel

PSGW et POGW 2017-2019 approuvés le 16/02/2017

→ 22 actions en relation avec les 4 axes du PSGW

Annexe 1 : Contribution des 22 actions aux 12 objectifs du PSGW

N° Action POGW	Axe 1 : Sensibiliser à la géomatique			Axe 2 : Créer un cadre commun pour la production des géodonnées			Axe 3 : Organiser le partage des géodonnées			Axe 4 : Développer un modèle de gouvernance de la géomatique		
	D.1. Promouvoir la géomatique	D.2. Contribuer à la pertinence de la géomatique	D.3. Mettre en œuvre les compétences liées à la géomatique et à ses usages	D.1. Définir et prosailler le géoréférentiel	D.2. Encadrer la production de géodonnées	D.3. Mettre en œuvre une politique de partage des géodonnées	D.1. Définir la politique de partage	D.2. Mettre en œuvre une infrastructure d'échange	D.1. Définir la politique de gouvernance de la géomatique	D.2. Favoriser un modèle de gouvernance de la géomatique	D.3. Mettre en œuvre une infrastructure d'échange	D.4. Assurer la cohérence des données géomatiques partagées avec le secteur privé
1. INSPIRE												
2. Décret InfratSIG				X	X	X		X	X	X		
3. Obligations légales					X	X	X	X	X	X		X
4. Géoréférentiel ad minimum					X	X					X	
5. Projets pilotes				X	X	X						
6. Waltopo			X	X	X	X						
7. Système de coordonnées					X				X			
8. Walvors					X							
9. Simplification administrative						X			X			
10. Outils mutualisés						X			X			X
11. Atlas des zones communales					X	X	X		X			
12. Coordonner la production et la diffusion			X		X	X			X			
13. L'infrastructure						X	X	X	X			
14. Des passerelles géographiques systématiques		X	X			X		X	X			
15. Sensibiliser et former les agents du SPW	X	X	X			X						
16. Sensibiliser et former les professionnels	X	X	X			X						
17. Informer le grand public	X	X	X			X						
18. Cartographie et communication	X	X	X			X						
19. Sensibiliser les décideurs	X	X	X			X						
20. Veille	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
21. Le CSG									X	X	X	X
22. Le CCS									X	X	X	X



Wallonie



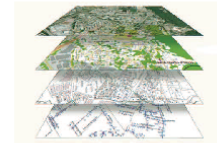
# PICC et actions du POGW

## Action 4 : Définir le contenu du géoréférentiel et assurer la disponibilité des premières données

« Notamment :

- le réseau routier (axes) ;
- les constructions (bâtiments) ;
- les limites administratives ;
- les adresses. »

Action 4 : Définir le contenu du géoréférentiel et assurer la disponibilité des premières données



Titre court	Action 4 : Géoréférentiel ad minimum
Axes stratégiques impliqués	Axe 2 : Créer un cadre commun pour la production des géodonnées Axe 4 : Développer un modèle de gouvernance de la géomatique
Objectifs stratégiques impliqués	Axe 2 O.1 : Définir et produire le géoréférentiel Axe 2 O.2 : Encadrer la production de géodonnées Axe 4 O.2 : Favoriser un mode de gouvernance participatif
Contexte	Le décret InfraSIG définit le géoréférentiel comme les géodonnées et les objets géographiques uniques et authentiques, nécessaires au positionnement des géodonnées thématiques. Le géoréférentiel est institué comme source d'interopérabilité et de cohérence des géodonnées thématiques. Ce « socle de base » a en outre une fonction de visualisation, de mise en cohérence et de liaison, voire d'analyse du territoire. Un groupe de travail sur le géoréférentiel a été institué par le Comité stratégique de la géomatique. Il a notamment proposé 13 catégories devant faire partie du géoréférentiel : référentiel géodésique, limites administratives et autres, parcellaires, relief, hydrographie, réseau routier, réseau ferroviaire, constructions, équipements, occupation du sol, toponymie, imagerie, adresses. Ces propositions doivent encore être entérinées. Certaines données, comme les orthophotographies aériennes et les modèles altimétriques, répondent dès à présent aux critères de qualité requis pour rencontrer les besoins définis dans le PSGW.
Description	L'action vise à la détermination du contenu et des caractéristiques du géoréférentiel et à en assurer la disponibilité des premières données. Les géodonnées de référence devront répondre aux besoins métiers des utilisateurs afin de visualiser, de créer et positionner leurs thématiques sur le territoire wallon ou d'effectuer des analyses spatiales. Le géoréférentiel se composera essentiellement de géodonnées dont la qualité est garantie, en termes de documentation, de précision, de pérennité, de mise à jour et de topologie. Pour cela, le géoréférentiel pourrait contenir des recommandations et des règles de

POGW - Plan opérationnel géomatique pour la Wallonie 2017-2019

13



Wallonie



# PICC et actions du POGW

## Action 5 : Mener des projets pilotes sur des géodonnées prioritaires

« Les objets ou catégories d'objets identifiés à ce stade sont les suivants :

- voiries (bords et plateforme)
- hydrographie (plans d'eau et cours d'eau)
- équipements
- secteurs statistiques
- parcellaires
- occupation et utilisation du sol (y compris les éléments linéaires et ponctuels)
- réseau ferroviaire
- sentiers et chemins de terre
- toponymie
- ouvrages d'art.

Parmi ceux-ci, au minimum quatre projets pilotes seront réalisés au cours du POGW. »

### Action 5 : Mener des projets pilotes sur des géodonnées prioritaires



Titre court	Action 5 : Projets pilotes
Axes stratégiques impliqués	Axe 2 : Créer un cadre commun pour la production des géodonnées
Objectifs stratégiques impliqués	Axe 2 O.1 : Définir et produire le géoréférentiel Axe 2 O.2 : Encadrer la production de géodonnées
Contexte	<p>Cette action regroupe des activités concernant diverses géodonnées prioritaires pour la gestion des dossiers relevant des compétences régionales. Certaines actions sont déjà entamées du fait de l'activité d'un groupe de travail relatif au géoréférentiel ou d'une collaboration, tandis que d'autres débuteront. Toutefois, même si ces activités permettront, dans certains cas, d'obtenir des géodonnées qui pourront être incluses à terme dans le géoréférentiel, elles ne seront peut-être pas suffisamment abouties pour que cette inclusion puisse être effective dans les trois ans.</p> <p>Conformément au PSGW, l'approche par projets pilotes sera suivie. Les projets pilotes ne devront pas nécessairement couvrir l'entier du territoire wallon, mais être suffisamment représentatifs afin que les méthodologies de production élaborées soient suffisamment robustes pour garantir le succès lors de leur application sur toute la Wallonie. Ces projets pilotes serviront notamment à estimer les ressources nécessaires et à proposer une planification pour la mise en œuvre à l'échelle de la Wallonie.</p>
Description	<p>Les projets pilotes regroupés dans cette action porteront sur les objets ou catégories d'objets qui ne sont pas couverts par l'action n°4 « Définir le contenu du géoréférentiel et assurer la disponibilité des premières données ».</p> <p>Les objets ou catégories d'objets identifiés à ce stade sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• voiries (bords et plateforme) ;</li><li>• hydrographie (plans d'eau et cours d'eau) ;</li><li>• équipements ;</li><li>• secteurs statistiques ;</li><li>• parcellaires ;</li></ul>

POGW - Plan opérationnel géomatique pour la Wallonie 2017-2019

16



Wallonie



# PICC et actions du POGW

## Action 6 : Faire évoluer Waltopo et généraliser son usage

« Edition actualisée du dictionnaire d'objets, des prescriptions techniques et des fichiers accessoires

*Inscription de Waltopo comme document de référence pour les levés "as built" (Qualiroutes, décret sur les voiries communales...) »*

**Envoyez-nous vos remarques avant le 31 mai 2017 à [waltopo@spw.wallonie.be](mailto:waltopo@spw.wallonie.be)**

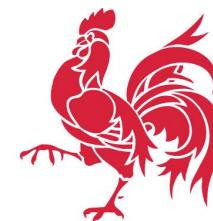
### Action 6 : Faire évoluer Waltopo et généraliser son usage



Titre court	Action 6 : Waltopo
Axes stratégiques impliqués	Axe 1 : Sensibiliser à la géomatique Axe 2 : Créer un cadre commun pour la production des géodonnées
Objectifs stratégiques impliqués	Axe 1 O.3 : Développer les compétences liées à la géomatique et à ses usages Axe 2 O.1 : Définir et produire le géoréférentiel Axe 2 O.2 : Encadrer la production de géodonnées Axe 2 O.3 : Rendre les géodonnées réutilisables
Contexte	Le dictionnaire topographique Waltopo permet une standardisation des levés et mesures topographiques en Wallonie, permettant l'échange de ces derniers. Il se présente sous la forme d'une liste à destination des topographes et géomètres décrivant comment ils doivent relever et mesurer les objets du monde réel : bords de voiries, pieds de façades, équipements, etc. Il est accompagné de prescriptions techniques qui décrivent la méthodologie à suivre sur le terrain. Il a été mis en place en 2010 par la Direction de la géométrie du Service public de Wallonie, avec la participation de différentes Directions générales du SPW (DGO1, DGO2, DGO3), de gestionnaires de câbles et conduites et du SPF Finances (Cadastré), dans le cadre du projet PICC (Projet Informatique de Cartographie Continue). En vue de maintenir la cohérence du dictionnaire Waltopo, la Direction de la géométrie du SPW est seule habilitée à y apporter des modifications, en concertation étroite avec les partenaires.
Description	Faire évoluer Waltopo pour assurer la cohérence avec les objets du géoréférentiel. Accompagner Waltopo de prescriptions techniques actualisées pour garantir des mesurages topographiques précis et fiables. Faire référence à Waltopo, partout où il y a lieu, dans le dictionnaire des objets du géoréférentiel. Promouvoir l'usage de Waltopo tant en interne SPW qu'en externe. Étudier les besoins en format d'échange, légende commune et outil de validation.
Livrables et indicateurs	L1 : Edition actualisée du dictionnaire d'objets, des prescriptions techniques et des fichiers accessoires

POGW - Plan opérationnel géomatique pour la Wallonie 2017-2019

18



Wallonie

# Conclusion

Orthophotos 2016 bientôt disponibles  
 ESP seront mis à jour sur cette base  
 Le PICC (modèle 2017) mis à jour de plus en plus rapidement grâce à Waltopo (édition 2017)  
 Diffusion du PICC accélérée  
 Des actions concernant le PICC et Waltopo inscrites au POGW 2017-2019

Action 4 : Définir le contenu du géoréférentiel et assurer la disponibilité des premières données



Action 5 : Mener des projets pilotes sur des géodonnées prioritaires



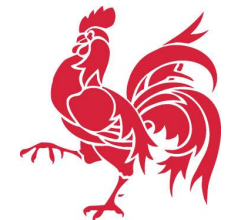
Action 6 : Faire évoluer Waltopo et généraliser son usage



Titre court	Action 6 : Waltopo
Axes stratégiques impliqués	Axe 1 : Sensibiliser à la géomatique Axe 2 : Créer un cadre commun pour la production des géodonnées
Objectifs stratégiques impliqués	Axe 1 O.3 : Développer les compétences liées à la géomatique et à ses usages Axe 2 O.1 : Définir et produire le géoréférentiel Axe 2 O.2 : Encadrer la production de géodonnées Axe 2 O.3 : Rendre les géodonnées réutilisables
Contexte	Le dictionnaire topographique Waltopo permet une standardisation des levés et mesures topographiques en Wallonie, permettant l'échange de ces derniers. Il se présente sous la forme d'une liste à destination des topographes et géomètres décrivant comment ils doivent relever et mesurer les objets du monde réel : bords de voiries, pieds de façades, équipements, etc. Il est accompagné de prescriptions techniques qui décrivent la méthodologie à suivre sur le terrain. Il a été mis en place en 2010 par la Direction de la géométrie du Service public de Wallonie, avec la participation de différentes Directions générales du SPW (DGO1, DGO2, DGO3), de gestionnaires de câbles et conduites et du SPF Finances (Cadastré), dans le cadre du projet PICC (Projet Informatique de Cartographie Continue). En vue de maintenir la cohérence du dictionnaire Waltopo, la Direction de la géométrie du SPW est seule habilitée à y apporter des modifications, en concertation étroite avec les partenaires.
Description	Faire évoluer Waltopo pour assurer la cohérence avec les objets du géoréférentiel. Accompagner Waltopo de prescriptions techniques actualisées pour garantir des mesurages topographiques précis et fiables. Faire référence à Waltopo, partout où il y a lieu, dans le dictionnaire des objets du géoréférentiel. Promouvoir l'usage de Waltopo tant en interne SPW qu'en externe. Étudier les besoins en format d'échange, légende commune et outil de validation.
Livrables et indicateurs	L1 : Edition actualisée du dictionnaire d'objets, des prescriptions techniques et des fichiers accessoires

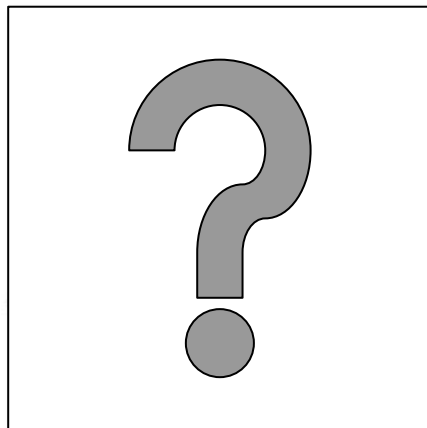
POGW - Plan opérationnel géomatique pour la Wallonie 2017-2019

18



Wallonie





# À vous la parole !



# Merci pour votre participation



Géoportail de la Wallonie

Récompensé par  
un GeoSpatial award 2017

